



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 MAI 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Delson tenue le 14 mai 2019 à 19h00 à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 50, rue Ste-Thérèse à Delson.

Sont présents :

M^{mes} les conseillères : P. Lorraine St.James Lapalme
Sylvie Lapierre

MM. les conseillers : Éric Lecourtois
Réal Langlais
Paul Jones
Jean-Michel Pepin

formant quorum sous la présidence du maire M.Christian Ouellette

Sont également présents : M. Éric de la Sablonnière, directeur général
M^e Antoine Banville, greffier
M^{me} Marie-France Jacques, chargée de projet

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Présentation des projets de règlements
 - 2.1 Règlement n° 901-24 modifiant le règlement de zonage n° 901
3. Période de questions - Personnes dans la salle
4. Levée de la séance

116-19

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

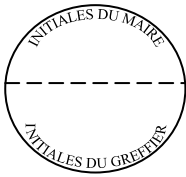
Il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PRÉSENTATION ET EXPLICATION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 901-24

En conformité avec les articles 125 et 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Conseil tient une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement n° 901-24.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

M^{me} Marie-France Jacques, chargée de projet du Service de l'aménagement du territoire, présente et explique le projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur. Elle mentionne que le projet de règlement n° 901-24 est susceptible d'approbation référendaire et indique quelles sont les zones visées et les zones contiguës qui peuvent déposer une demande d'approbation référendaire.

À la fin de la présentation, les personnes présentes dans l'assistance sont invitées à s'exprimer et à se faire entendre sur ledit projet de règlement n° 901-24.

PÉRIODE DE QUESTIONS - PERSONNES DANS LA SALLE

Aucune question.

117-19

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M^{me} P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 19 h 10 .

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Christian Ouellette, maire

Antoine Banville, greffier